

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Secrétariat Général  
2022-DEC-15

## DECISION

### **PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE INTER DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES**

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant la nécessité de recourir à un agent du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne afin d'apporter un conseil en organisation et ressources humaines à la commune de Chanteloup-les-Vignes.

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : De confier au centre interdépartemental de gestion de la grande couronne pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines de la commune de Chanteloup-les-Vignes, aux conditions suivantes :

- Contenu : appui-conseil en organisation, aide à la conduite de projets, création d'outils de gestion des Ressources Humaines, aide au recrutement, réalisation de bilans professionnels.
- Prix : 76€ HT par heure de travail

**Article 2** : La présente décision sera transmise à :

- la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- la Trésorerie Principale de Poissy

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 21 juin 2022



Le Maire  
Catherine ARENOU

Décision certifiée exécutoire de par :  
-L'affichage le :  
**27 JUIL. 2022**  
-La transmission à la Sous-Préfecture  
le : **27 JUIL. 2022**